

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 MARS 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
03/5/17
DOSSIER N°6758**

**SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUCON-
GUERET - PROLONGATION DE VALIDITÉ**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Laurent DAULNY à Bertrand LABAR
Hélène FAIVRE à Thierry GAILLARD
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Jean-Luc LEGER
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Renée NICOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD
En l'absence de Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUCON-GUERET
- PROLONGATION DE VALIDITÉ**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU la délibération n°24-11-05 du comité du 27 novembre 2024 du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Montluçon-Guéret adoptant la prolongation de la validité de l'activité du Syndicat ;
VU l'article L 5721-2-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU le rapport CD2025-03/5/17 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

- d'approuver la prolongation de la durée de validité du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon-Guéret pour une période de 7 ans.

Étant considéré que le Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon-Guéret a rempli ses missions conformément à ses statuts et qu'il est donc nécessaire de prolonger sa durée de validité pour permettre la poursuite de ses actions.

- de charger Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse ou son représentant de notifier la présente délibération aux membres du Syndicat Mixte et aux autorités compétentes.

Ne prennent pas part au vote :

M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Mary-Line GEOFFRE (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Elus Membres du Syndicat Mixte Aérodrome Montluçon-Guéret

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET